

Je n'ai pas vu le mien, mais des membres de la Gendarmerie qui ont démissionné m'ont dit que j'ai moi-même un dossier. J'en ai effectivement vu des extraits. Étant donné à quel point nous sommes amis de la démocratie et ennemis du communisme, j'aimerais savoir si ces enquêtes se poursuivent toujours. A mon avis, il n'y a qu'un seul homme qui devrait le savoir. On nous a dit par le passé que le ministre ne le savait pas, mais je déclare que le ministre doit savoir d'où viennent les fonds, car c'est dans ses crédits quelque part. Si cet usage se maintient encore au Canada, je soutiens que c'est une activité subversive de la part de la Gendarmerie.

J'aimerais aussi me renseigner sur cet homme, Pat Walsh. Je me suis enquis pendant des années sur sa déclaration portant qu'il a fait plus pour créer une activité subversive au sein du parti communiste que presque tout autre homme au Canada. Il y a sept ans, quand il en est sorti, il a dit que tout le temps où il s'était livré à une activité subversive, il était un agent de la Gendarmerie royale du Canada. Je n'ai jamais pu obtenir une réponse à ce sujet, parce qu'on a toujours dit que la Gendarmerie royale du Canada et le ministre ne peuvent nous fournir de tels renseignements. J'aimerais avoir la réponse du ministre de la Justice, car nous n'avons pas encore été capables d'obtenir un aveu quant à savoir si la Gendarmerie royale du Canada était utilisée pour inciter le parti communiste à s'adonner à des troubles et à l'agression par l'entremise d'un fonctionnaire à gages.

Quelle est maintenant la situation de Pat Walsh? Vu que je suis si fortement anti-communiste, je deviens un peu las de recevoir dans le courrier, d'une semaine à l'autre, des publications de cet homme qui sont adressées à "Harold Winch, fervent adepte des communistes". Est-il encore inscrit sur le bordereau de paie de la Gendarmerie royale du Canada et une partie de son travail consiste-t-elle encore à lutter contre les véritables démocrates simplement parce que nous ne nous trouvons pas à être des conservateurs ou des libéraux?

M. Johnson: Pourquoi ne le poursuivez-vous pas en justice?

M. Winch: C'est la question que je pose. Vivons-nous dans un pays démocratique ou n'est-on démocrate que si l'on est conservateur ou libéral? A mon avis, c'est une question grave. Nous n'avons pu obtenir une réponse directe quant à l'emploi de la Gendarmerie relativement aux syndicalistes actifs et à ceux qui s'opposent non pas seulement aux deux vieux partis politiques, mais au régime économique. Nous n'avons jamais obtenu de réponse directe depuis six ans que

je suis à la Chambre. Le ministre de la Justice est un démocrate et je sais qu'il ne contesterait jamais mon amour ou mon loyalisme à l'égard de notre pays. Je sais aussi qu'il ne contesterait pas mon attitude anti-communiste. Je vais lui demander maintenant s'il aura la décence, le courage et l'honnêteté de se lever tout de suite à la Chambre des Communes pour nous dire l'emploi que fait la Gendarmerie d'une certaine caisse qui relève de sa compétence et pour quelles raisons et dans quelles conditions, une division particulière de la Gendarmerie, et je sais qu'elle existe, surveille le comportement de certaines personnes. J'aimerais qu'il nous dise sur quoi se fondent ces enquêtes sur des syndicalistes et certains membres de la Chambre des Communes. Nous avons droit, je crois, à une réponse.

L'hon. M. Fulton: Au sujet des questions posées par l'honorable représentant de Vancouver-Est, je ne sais pas si on dira de moi que ces qualités que, par hypothèse, il m'a attribuées me font défaut, si je ne donne pas à ses questions une réponse qui lui semble satisfaisante, mais je ne pourrai répondre à sa satisfaction. Je pense qu'en y réfléchissant, quand il lira, demain, dans le hansom, ce qu'il a dit, il verra qu'il aurait aussi bien pu demander quelque chose comme si j'avais amené les membres de la Gendarmerie royale du Canada à cesser de battre leurs femmes. Je ne pourrais répondre à cette question. Je ne pourrais non plus, pour bien des raisons, répondre aux questions que l'honorable représentant m'a posées, et d'abord en raison même de la forme qu'il leur a donnée.

Pour ce qui est de l'intérêt que l'honorable député porte à la défense de notre mode de vie démocratique, je déclare sans réserve que je respecte ce souci, que je respecte ses sentiments anticommunistes, et je ne voudrais pas laisser croire qu'il n'a pas droit à des réponses parce qu'on pourrait entretenir des soupçons sur ses intentions ou sur son patriotisme. L'honorable représentant était ici ce matin quand, au cours du débat, on a dit pour quelles raisons on ne peut répondre à ces questions.

Quant aux dossiers personnels, le 8 juillet 1958, répondant à une question posée par l'honorable député de Skeena, j'ai fourni une réponse circonstanciée expliquant pour quelle raison il ne pouvait être répondu aux questions où l'on demande s'il existe des dossiers sur les particuliers, si nous enquêtons sur les personnes et si des particuliers figurent sur nos bordereaux de paie en tant qu'agents. Je prierais l'honorable député de se reporter au hansom du 8 juillet 1958. Il y trouvera exposées les raisons pour lesquelles, ainsi que